

Séance du 19 octobre 2022

Président : M. DESEILLE François

Membres présents : M BERTHIER Christophe – M. BORDAT Pierre – M DAVID Bruno – M MAGLICA
Georges - M SAVONNET Bernard

Membres excusés : M REBSAMEN François ayant donné pouvoir à M DESEILLE François - Mme
BONNERY Andrée ayant donné pouvoir à M. SAVONNET Bernard – Mme TENENBAUM Françoise
ayant donné pouvoir à M. BERTHIER Christophe

Objet
de la délibération

2. Politique financière et comptable de l'établissement

2. 3. Décisions modificatives 2022

Les décisions modificatives telles que présentées ci-après au Conseil d'Orientation et de Surveillance permettent d'inscrire les crédits budgétaires pour tenir compte notamment de l'augmentation du montant des travaux de réaménagement des locaux du Crédit Municipal de Dijon situés 1, Place du 30 Octobre.

DEPENSES INVESTISSEMENT

Compte 216.200 000	Agencement - Aménagement - Installation Siège	+ 20 000
Compte 230.000 000	Immobilisations en cours	+ 20 000
		<hr/>
		+ 40 000

RECETTES INVESTISSEMENT

Compte 105.100 000	Excédents capitalisés	+ 20 000
Compte 230.000 000	Immobilisations en cours	+ 20 000
		<hr/>
		+ 40 000

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Compte 619.100 000	Formation professionnelle	- 8 050
Compte 631.000 000	Contrat de maintenance des matériels	+ 2 500
Compte 635.000 000	Locations d'immeubles et charges locatives	+ 3 000

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

24 OCT. 2022



f.d.

Compte 637.000 000	Rémunérations d'intermédiaires	+ 1 000
Compte 638.100 000	Primes d'assurance	+ 1 550
		+ 0

RECETTES FONCTIONNEMENT

Compte 770.101 000	Produits titres de placement	+ 10 000
Compte 773.203 000	Intérêts des fonds placés	+ 10 000
		+ 20 000

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Dijon a adopté, à 8 voix pour et une abstention, les décisions modificatives proposées.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Côte d'Or.

Pour copie certifiée conforme,
Le Vice-Président,

François DESEILLE



PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE · FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le

24 OCT. 2022

